

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne - Etude préalable aux travaux d'aménagement du réseau hydrographique du bassin versant de la Jalle de Blanquefort - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation - Décision

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le SIJALAG (Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne) regroupe les communes de BLANQUEFORT, BORDEAUX, BRUGES, EYSINES, LE HAILLAN, MERIGNAC, SAINT-AUBIN DU MEDOC, SAINT-MEDARD EN JALLES, LE TAILLAN, MARTIGNAS SUR JALLE, SAINT-JEAN D'ILLAC, SALAUNES, et a pour objet, dans le périmètre du bassin versant de la jalle de BLANQUEFORT et dans la limite des communes précitées :

- d'assurer, dans les sections de la jalle de BLANQUEFORT, et des affluents qu'il prendra en charge, le bon écoulement des eaux, notamment en procédant à tous travaux d'entretien indispensables,
- d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine aquatique.

De plus, le syndicat définit, en collaboration étroite avec tous les organismes intéressés et compétents les travaux nécessaires d'aménagement des bassins versants et en entreprend la réalisation.

Enfin, il concourt à l'amélioration des quantités d'eau ainsi disponibles dans le but d'assurer la survie et la préservation de la rivière et de ses affluents.

Considérant qu'une partie des apports supplémentaires d'eaux pluviales est due à l'accroissement de l'imperméabilisation liée à l'urbanisation, le syndicat a recherché, dès 1984, la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de sa compétence en matière d'hydraulique urbaine et d'assainissement pluvial.

Ainsi, sept programmes de travaux ont été réalisés avec la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le SIJALAG a engagé en 2005 son 8ème programme de travaux auquel la Communauté urbaine de Bordeaux a adhéré par délibération n°200 4/0961 du 17 décembre 2004.

La participation communautaire a été fixée à 32 % du montant estimatif H.T. des travaux ayant une influence directe sur le régime hydraulique de la Jalle. Huit opérations du programme, correspondaient à ce critère.

La participation communautaire à ce 8ème programme, dont le montant total était de 439 393,28 €, était subordonnée à la passation de conventions particulières concernant chaque opération.

A ce jour, les opérations n°1 (réparation de la porte à flots des Religieuses), n°2 (reprofilage des digues sur le tronçon Cantinolle – Moulin Blanc) et n°8 première tranche (réfection de l'écluse de Grattequina – remplacement et mise aux normes des pelles) ont été réalisées. Le montant de ces trois opérations correspondant à 30 % du montant de la participation financière prévue.

Depuis son établissement, le 8ème programme a déjà subi des modifications : programmation en urgence de l'opération n°8 (1ère tranche), suite à des actes de vandalisme, opération qui a conduit à la découverte du mauvais état des pelles. Le remplacement des pelles non prévu initialement et qui a donné lieu à un avenant à la convention portant sur l'opération n°8, a été substitué à l'opération n°4 (réfection du Pont Rodier).

Suite à ces modifications, le SIJALAG souhaite suspendre le programme de travaux, à l'exception de l'opération n°5 (automatisation des vannes de l'écluse Napoléon), prévue en 2007, afin de faire réaliser une étude ayant pour objectif de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour garantir de bon fonctionnement hydraulique de la Jalle de Blanquefort et de ses affluents (établissement d'un programme pluriannuel de gestion et de valorisation). Le SIJALAG a donc rédigé un marché de prestations intellectuelles, dont le coût a été estimé à 59 310 € H.T. décomposé comme suit :

- étude : 56 310 € H.T, marché attribué aux bureaux d'études conjoints GERE A et SOGREAH,
- frais divers (publicité, dossiers...) 3 000 € H.T.

Le syndicat sollicite une aide financière de la Communauté urbaine, à hauteur de 32 % du montant hors taxe (subventions non déduites), en cohérence avec le principe établi en 1984, correspondant au prorata entre la superficie communautaire des zones U et 1Na incluse dans le bassin versant de la Jalle de Blanquefort et la superficie totale de ce dernier. Le montant correspondant est donc de 18 979,20 €.

Après analyse du cahier des charges, cette étude, qui s'inscrit dans une logique de développement durable, est tout à fait pertinente dans la mesure où elle permettra d'avoir une vision pluriannuelle de la gestion de la Jalle (détermination des techniques d'aménagement et de restauration les mieux adaptées et des fréquences d'entretien, hiérarchisation des travaux...etc).

Le plan de financement proposé est donc le suivant :

- montant de l'étude (frais compris) : 59 310 € H. T.
- répartis comme suit :
- participation CUB (32%): 18 979,20 €
- subventions sollicitées par ailleurs par le syndicat (Conseil Général 48 %) : 28 468,80 €
- solde à la charge du syndicat : 11 862 €

Le projet de convention ci-annexé fixe les conditions dans lesquelles la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à cette étude sera versée.

Considérant que les montants prévus pour le 8^e programme ne seront pas utilisés et que, pour 2007, une partie peut être affectée au financement de l'étude qui déterminera les investissements futurs, la dépense sera imputée au Budget Principal de l'exercice 2007, sur les crédits inscrits Chapitre 204, Article 20415, Fonction 8310, CRB O200, Programme PE03.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention «SIJALAG – participation à l'étude préalable aux travaux d'aménagement du réseau hydrographique du bassin versant de la Jalle de Blanquefort » ci-annexé, à intervenir avec le syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne ;
- décider le versement du montant de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux, à l'étude préalable aux travaux d'aménagement du réseau hydrographique du bassin versant de la Jalle de Blanquefort du syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne, à hauteur de 18 979,20 € ;
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 22 MAI 2007

M. JEAN-PIERRE TURON